

## DOSSIER DE PRESSE

### L'activité chiffrée de Tracfin en 2011

## Sommaire

### 1. Présentation de Tracfin

- Fiche de synthèse
- L'organigramme

### 2. Les chiffres clés de l'activité de Tracfin

- Analyse des chiffres
- L'essentiel des chiffres (fiche de synthèse)

### 3. Quelques affaires marquantes de Tracfin (*extraits de presse*)

- Affaires marquantes de Tracfin parues dans la presse en 2011

---

## Présentation de Tracfin

### Sa mission

Créé en 1990 dans le cadre de la mobilisation internationale de lutte contre l'argent sale initiée par le G7, Tracfin est la cellule de renseignement financier (CRF) française. Elle a pour mission de lutter contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

### Son rôle

Cellule administrative, Tracfin est le **centre unique de réception des déclarations de soupçon** émises par les professions soumises au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et des informations reçues de ses homologues étrangers. En amont de la phase judiciaire, le service **recueille, analyse, enrichit et exploite tout renseignement** propre à établir l'origine ou la destination délictueuse d'une opération.

Lorsque ses investigations mettent en évidence des faits susceptibles de constituer une infraction punie de plus d'un an d'emprisonnement, Tracfin doit saisir le procureur de la République par note d'information. Depuis l'ordonnance du 30 janvier 2009, Tracfin peut également communiquer les informations à différentes administrations publiques, dont l'administration fiscale sous certaines conditions définies par dispositions réglementaires ainsi qu'aux services de renseignement en cas d'atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation. Depuis 2012, les organismes sociaux, pour ce qui concerne la fraude sociale, peuvent recevoir des informations en provenance de Tracfin.

Rattachée à l'origine à la direction générale des douanes et droits indirects, la cellule administrative a été érigée en service à compétence nationale, placé sous la double tutelle du ministre de l'économie et du ministre du budget. Pour répondre au renforcement des missions de Tracfin induites par l'ordonnance du 30 janvier 2009, **la cellule s'est réorganisée<sup>1</sup> en 2011.**

**L'action opérationnelle du service, désormais recentrée autour de ses missions essentielles,** se structure autour de **deux départements** et d'une cellule spécialisée :

- un département de l'analyse, du renseignement et de l'information (DARI) chargé du recueil des déclarations de soupçons, de leur orientation, de l'analyse du renseignement financier et des relations avec les professionnels déclarants ainsi que des relations internationales ;
- un département des enquêtes (DE) qui assure les investigations approfondies nécessaires au traitement des affaires les plus complexes.
- une cellule spécifique est dédiée au traitement des affaires de financement du terrorisme.

**La réorganisation interne a également permis d'améliorer la formalisation des transmissions à l'Autorité judiciaire** en conférant expressément un rôle spécifique au

---

<sup>1</sup> Par le [décret n° 2011-28 du 7 janvier 2011](#) et l'[arrêté du 7 janvier 2011](#)

---

conseiller juridique du Service, magistrat de l'ordre judiciaire. Son avis, consultatif, et portant sur la caractérisation juridique des faits décrits dans la note de transmission, est désormais obligatoire pour tous les dossiers transmis à l'Autorité judiciaire, sauf cas d'urgence.

### Ses pouvoirs

Tracfin dispose de pouvoirs strictement encadrés par la loi qu'il met en œuvre dans le cadre des investigations qu'il effectue en amont de la phase judiciaire.

#### 1. Le droit de communication :

Dans le but de reconstituer l'ensemble des transactions faites par une personne ou une société ayant fait l'objet d'un signalement, Tracfin exerce **un droit de communication**<sup>2</sup> auprès des professions déclarantes et plus généralement de toute personne chargée d'une mission de service public.

Tracfin peut donc demander aux professionnels concernés de lui communiquer les pièces (relevés de comptes, factures, etc.) utiles à son enquête. Ces pièces sont transmises à Tracfin quelque soit le support utilisé pour leur conservation. Ce droit de communication peut être assorti d'un délai et s'exercer sur place, au besoin.

#### 2. Le droit d'opposition :

Tracfin dispose également d'un droit d'opposition à la réalisation d'une opération financière douteuse pour une durée de deux jours, prorogeable par le juge. Lorsqu'une opération financière n'est pas encore intervenue et qu'elle a été signalée par un professionnel déclarant, Tracfin peut s'opposer à sa réalisation dans les 24 heures.

### Ses effectifs

La cellule se compose de 84 agents<sup>3</sup>.

La majorité des agents travaille au sein du département des enquêtes et du département de l'analyse, du renseignement et de l'information conformément à la vocation opérationnelle du service.

Ces **agents sont principalement issus des directions des ministères financiers** (direction générale des finances publiques, direction générale des douanes et droits indirects et direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes).

**Trois officiers de liaison** (gendarmerie, police et Autorité de contrôle prudentiel) sont par ailleurs mis à disposition au sein du service.

Un magistrat en détachement (assisté par un magistrat adjoint depuis janvier 2012) occupe les fonctions de conseiller juridique.

---

<sup>2</sup> prévu à l'article **L.561-26 du code monétaire et financier**

<sup>3</sup> au 1/01/2012

**Les agents de Tracfin sont soumis à des règles déontologiques strictes** : le non respect de ces obligations par les agents est susceptible de donner lieu à des sanctions disciplinaires et pénales.

---

## Les chiffres de Tracfin en 2011

Cellule de traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins, réorganisée en 2011<sup>4</sup>, **Tracfin est un service de traitement de l'information.**

S'inscrivant dans une évolution de long terme, la **progression régulière des flux entrants s'est confirmée en 2011**. A ce titre, en 2011, la cellule a reçu et **analysé 24 090 informations** (+ 19 % par rapport à 2010)

**En outre, le Service a renforcé son activité de traitement de l'information qui s'est traduite par 26 091 actes d'investigation** et a conforté son rôle d'**externalisation des informations** à destination des destinataires habilités par le code monétaire et financier avec **1 064 notes de transmissions** (+ 20% par rapport à 2010)

Le service a, par ailleurs, consolidé son travail d'analyse et d'enquête approfondie lui permettant de mettre en lumière des menaces émergentes liées au développement de l'économie souterraine ainsi que de nouvelles tendances en termes de maltraitance financière. Tracfin a, par ailleurs, mené une analyse stratégique portant sur les risques de blanchiment liés au développement de nouveaux moyens de paiement.

### **1. Le traitement des informations**

#### **1. 1. L'intégration et l'enrichissement des informations reçues par Tracfin**

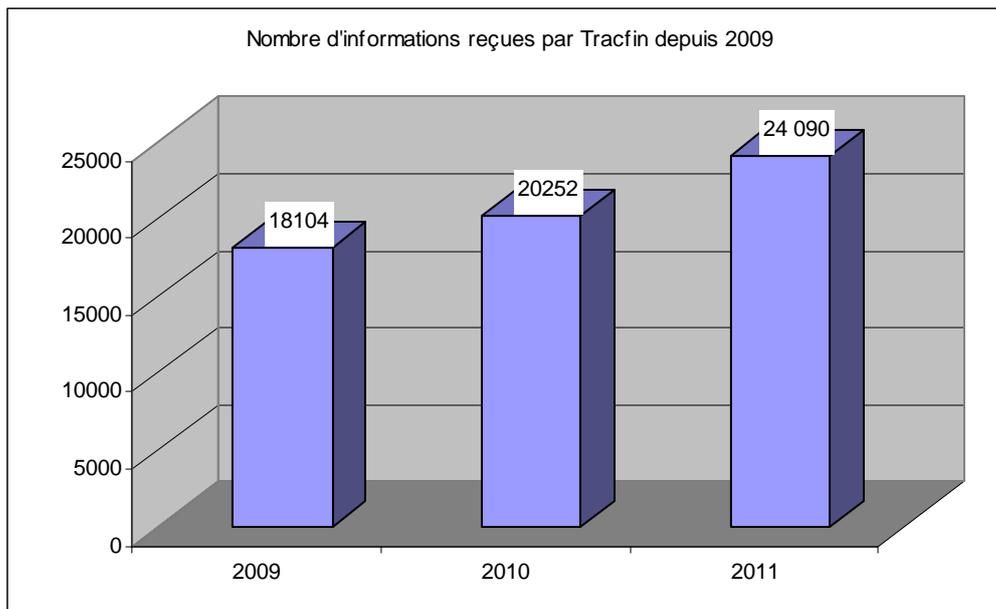
Service de renseignement financier, la cellule intègre et enrichit les informations communiquées par les interlocuteurs définis par le code monétaire et financier.

**95 % des informations reçues par Tracfin émanent des professionnels assujettis** au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

- 22 856 informations ont été émises par ces professionnels (+ **19% par rapport à l'année précédente**) dont un tiers sont communiquées sous format dématérialisé ;
- **385 informations ont été reçues de la part des administrations d'Etat et assimilés et autorités de contrôle** (+15 % par rapport à 2010).

---

<sup>4</sup> Décret n°2011-28 du 7 janvier 2011 et arrêté du même jour.



### 1.2. L'orientation et l'analyse des informations

L'activité de valorisation de l'information porte tant sur les flux que sur les stocks d'informations disponibles dans le service. Toutes les informations reçues par Tracfin sont analysées lors de leur intégration dans la base de données du service. **Tracfin oriente en moyenne 90 informations par jour.**

En outre, afin de vérifier la pertinence des informations reçues des déclarants, Tracfin a réalisé **26 091 actes d'investigations en 2011** (contre 15 116 en 2010).

### 1.3. Les informations mises en enquêtes

En vue de reconstituer l'ensemble des transactions financières liées à une opération ayant fait l'objet d'une déclaration de soupçon, le Service a adressé **5 990 droits de communication** tant à l'égard des professionnels concernés par le dispositif de lutte antiblanchiment que des autorités publiques (services de l'Etat et/ou personnes chargées d'une mission de service public).

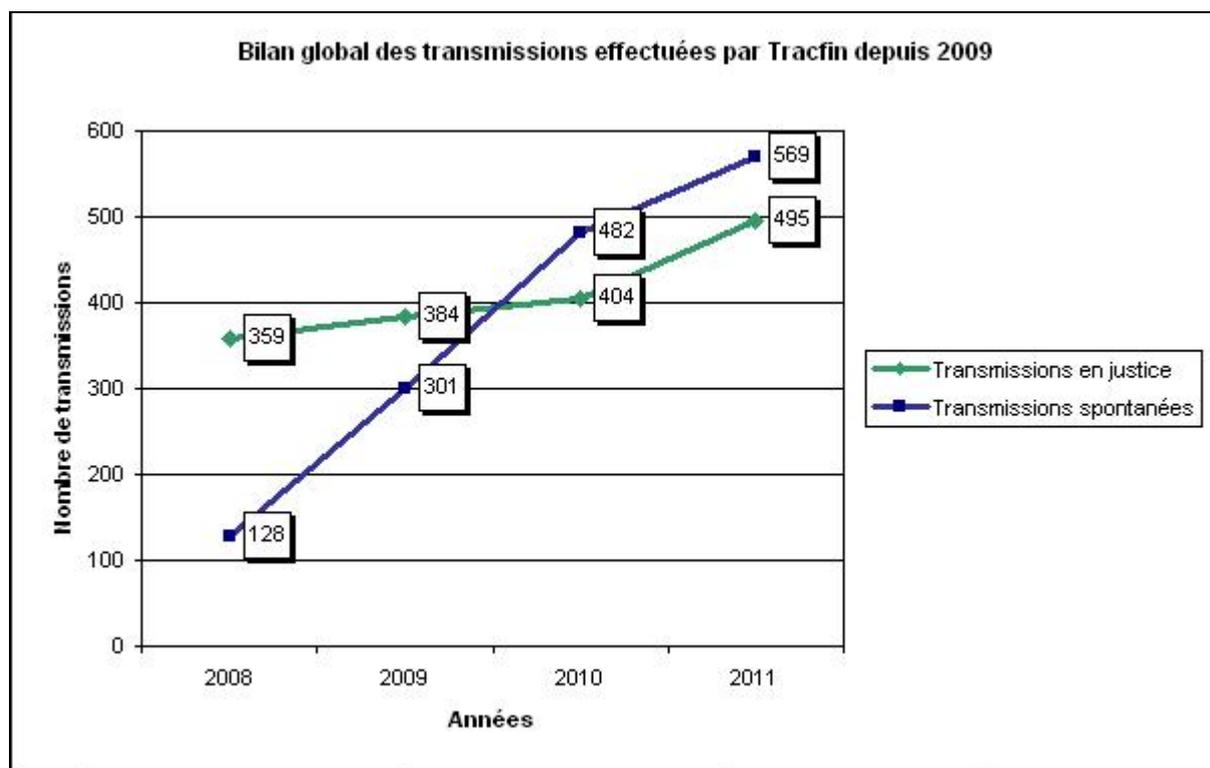
Tracfin a exercé à **huit reprises son droit d'opposition à l'exécution d'une transaction**, usant de cette prérogative avec prudence, dès lors qu'elle conduit *de facto* à informer le client dont les fonds ou les opérations sont temporairement bloqués. Cette prérogative n'est mise en œuvre que dans la concertation la plus étroite avec l'Autorité judiciaire et seulement dans les cas où il existe des risques immédiats de disparitions des fonds suspects identifiés.

## 2. Les dossiers transmis par Tracfin

Les transmissions faites par le Service à ses différents interlocuteurs prennent la forme de « notes de transmission ». Chacune de ces notes s'appuie sur le résultat des investigations faites sur la base d'une ou plusieurs des informations reçues au cours de l'année ou des années antérieures.

Au total, en 2011, le Service a procédé à **1 064 notes de transmissions** :

- **495 notes** ont été adressées à l’Autorité judiciaire (+ **23% par rapport à 2010**). Sur les quatre dernières années, le nombre de transmissions judiciaires effectuées par Tracfin a augmenté de 38 %.
- **569 transmissions** ont été envoyées aux administrations partenaires (+ 18 % par rapport à l’année précédente) dont 264 aux services de renseignements spécialisés. Sur les quatre dernières années, le nombre de transmissions dites spontanées ont été multipliées par plus de 4.



*N.B* : Depuis l’ordonnance du 30 janvier 2009, Tracfin peut externaliser du renseignement financier à l’ensemble des services de police judiciaire, à l’administration fiscale et aux services de renseignement spécialisés. Auparavant, Tracfin ne pouvait transmettre des informations qu’aux services de la douane et à l’Office central de la grande délinquance financière (OCRGDF).

### 3. Les échanges internationaux

Les recommandations du Gafi imposent la création d’une cellule de renseignement financier dans chaque juridiction. Le réseau de ces cellules, regroupées au sein d’une organisation informelle, le Groupe Egmont -qui comprend 127 membres- permet d’échanger des renseignements financiers, éléments essentiels de l’enrichissement de l’information.

Tracfin a ainsi continué à développer ses échanges avec ses homologues étrangers.

- 849 demandes de renseignement lui ont été envoyées par ses homologues étrangers (+ **19 % par rapport à l’année précédente**).

- 
- Tracfin a, par ailleurs, adressé 1 485 demandes de renseignements à ses homologues étrangers contre 1 174 en 2010 (+ **29% par rapport à l'année n-1**).

#### **4. Tendances de blanchiment**

L'essor de nouvelles menaces au sein de l'économie souterraine ainsi que la maltraitance financière ont été relevés par Tracfin en 2011.

Les risques de blanchiment liés au développement de nouveaux moyens de paiement ont, par ailleurs, fait l'objet d'une étude approfondie qui sera publiée dans le prochain rapport d'activité du Service<sup>5</sup>.

---

<sup>5</sup> À paraître au cours de second trimestre 2012.

## L'essentiel des chiffres de Tracfin en 2011

### **Traiter et analyser des informations : + 19 %**

- **24 090 informations reçues et intégrées (+ 19 % par rapport à 2010)**
  - dont 22 856 informations émises par les professionnels assujettis au dispositif (+ 19 %) ;
  - dont 385 informations reçues des administrations d'Etat et assimilés et autorités de contrôle (+15%).
- **26 091 actes d'investigations** effectués par Tracfin
- 5 990 droits de communication
- 8 droits d'opposition

### **Transmettre des informations : + 20 %**

- **1 064 transmissions (+20 %)**
  - 495 notes d'informations transmises à l'Autorité judiciaire (+ 23%)
  - 569 transmissions dites spontanées adressées aux interlocuteurs habilités (+18 %)

### **Echanger à l'international**

- 849 informations reçues des homologues étrangers (+ 18 %)
- 1 485 demandes sortantes (demandes de renseignements) adressées par Tracfin à ses homologues étrangers (+ 29%)